

INFORMATIONS

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
C.C.P. : Paris 4.841-48 PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45

STALAG V.B

VILLINGEN



Rédacteur en chef :
H. PERRON

N° 47. — JANVIER 1952

Prix du numéro :
15 francs

LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AMICALE

vous adressent
les meilleurs vœux
pour 1952

AU TABLEAU D'HONNEUR DE LA TOMBOLA

René Chateau, 27, rue Jean-Bonal, La Garenne-Colombes (Seine), par sa lettre du 18-12, nous redemande 6 carnets et nous envoie à tous ses meilleures amitiés. Le 31 décembre, nouvelle demande de 20 carnets !

Henri Schweichlein, 8, rue Henri-Laire, Ablon (Seine-et-Oise), nous redemande 2 carnets « pour des personnes qui ont assisté à nos fêtes et qui sont désireuses de nous aider dans notre œuvre d'Entr'aide ».

André Pouplier, à Montey-Notre-Dame (Ardennes), demande, par sa lettre du 12-12-51, deux nouveaux carnets. Amitiés à tous.

Max Bareyt, 62, rue Desse, Bordeaux. Toujours lui ! Encore cinq

carnets ! Record battu ? Non content de vendre des carnets, notre excellent camarade fait un travail formidable pour nous faire des adhérents dans sa région. Et il réussit !

André Ellin, 5, avenue du Général-Mangin, Paris (16^e). Mme Ellin est venue nous rendre visite au siège de l'Amicale (notre camarade étant très occupé) et nous a remis le montant de quatre carnets vendus, la cotisation 1952 de notre ami et en plus des sacs de dame et des blagues à tabac pour augmenter le nombre de lots de notre tombola ou pour notre fête du 5 avril. Merci à notre généreux camarade et à Madame.

Henri Bosselut, à la Croix-de-Pierre, de Beyssenac (Corrèze), nous envoie ses amitiés en nous redemandant 1 carnet supplémentaire.

Bernard Pelfrene, à Harcanville-Doudeville (Seine-Inférieure), nous envoie son mandat comprenant le montant des premiers carnets reçus, sa cotisation 1952, plus un don pour notre caisse et le montant de deux autres carnets à lui envoyer. Ce généreux camarade n'oublie pas non plus les amis à qui il envoie ses amitiés.

Jules Monier, place du Faubourg, Bort-les-Orgues (Corrèze), nous redemande trois nouveaux carnets sur son mandat de 800 francs reçu le 4 décembre et expédie ses amitiés à tous.

Jean Pearson, 43, rue Paul-Déroutelle, Asnières (Seine), en nous envoyant le montant de trois carnets de tombola, sa cotisation 1952 et un don pour notre caisse d'entr'aide, nous charge de transmettre son bon souvenir à Langevin, Peron, Diegelmann, Louchet et aux anciens du Kommando Heine, à Vohrenbach.

Au seuil de l'An nouveau

Nous entrons dans la septième année de notre libération et notre vaillante Amicale va bientôt porter allègrement ses sept ans d'existence.

Certes, quand, dans l'euphorie du retour, nous avons créé cette Amicale, notre but était de continuer le service d'entr'aide du Stalag, afin de distribuer aux ayants droit les fonds que la solidarité « prisonnier » avait permis de rassembler.

Mais, ce devoir accompli, nous nous sommes aperçu de

ce que notre tâche n'était pas terminée. Devant toutes les iniquités qui se pressaient devant nous, anciens prisonniers, il fallait que notre union se maintint, que nos projets se raffermissent, que l'Amicale continuât.

Et c'est cette belle Amicale des anciens captifs de la Forêt Noire que nous vous présentons au seuil de cet an nouveau.

Une Amicale vivante, puissante, alerte qui veille à tous les grains. Une Amicale où le mot « solidarité » guide tous les actes de ses membres. Pas un de nos camarades, abattu par le sort injuste, ne s'est adressé à nous en vain.

Pour tenir, il nous a fallu de l'argent. Grâce à vous, mes camarades, ce matériau-là ne nous fait pas défaut.

Mais il faut avouer que les initiatives de l'Amicale aident magnifiquement à réaliser le généreux programme de l'entr'aide.

Que ce soit le « Livre Souvenir » qui est un véritable succès financier, que ce soit la souscription qui s'avère triom-

phale; que ce soit notre Journée nationale, dont la « première » a eu un succès retentissant; que ce soit notre fête annuelle qui est toujours un régal artistique, toutes ces manifestations de notre Amicale vinrent soutenir puissamment notre œuvre de solidarité.

A notre Assemblée générale du 3 février, vous viendrez tous entendre les rapports, moral, financier et divers, qui vous démontreront, mieux que tous les articles que nous pourrions écrire, la situation vraiment exceptionnelle de votre Amicale.

En ce début d'an 1952, formons le vœu que notre Amicale continue son ascension et que notre Groupement soit toujours empreint de cet idéal de solidarité qui l'anime depuis sa fondation.

Et, sur le plan général, souhaitons que l'année nouvelle voit enfin éclore cette paix définitive qui est pour tous les peuples un gage certain de liberté, cette liberté dont nous, anciens Gefangs, connaissons tant le prix.

H. Perron.

NOS RÉUNIONS

Nous rappelons à nos camarades que les réunions mensuelles ont lieu le 1^{er} dimanche de chaque mois, à 10 h. 30, au siège de l'Amicale, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

Les membres du Bureau se réunissent tous les jeudis à 18 heures.

EN FEVRIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Dimanche 3 Février 1952

à 10 h. 30

CLOTURE de la SOUSCRIPTION TIRAGE de la TOMBOLA GRATUITE

Samedi 16 Février 1952

à 14 h. 30

EN MARS

Réunion mensuelle
DIMANCHE 2 MARS 1952

à 10 h. 30

TOMBOLA

Attention :

Tirage public le 16 février 1952

DERNIER AVIS :

N'oubliez pas d'envoyer votre mandat au siège de l'Amicale pour les carnets que vous avez vendus, avant le 10 février.

Seuls les billets ayant été payés participeront au tirage.

Lucien Valli, Porto-Vecchio (Corse). Nous avons relevé sur le talon du mandat reçu de ce camarade : « Amical bonjour à tous les amis du Waldho et à tous les V.B. ». Demande des nouvelles de *Baju, Cloche, Mouflet*. Signé : Le Raton.

Valentin Gaczol, 11, Cité Mazeland, à Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle), nous envoie, en plus du montant des carnets et sa cotisation 1952, un don pour notre caisse d'entr'aide et le bonjour à tous les camarades du V.B. Merci à notre généreux camarade.

Désiré Henry, 24, rue Pasteur, à Lille (Nord), nous envoie 500 fr. pour deux carnets de tombola, 500 fr. pour sa cotisation 1952, et adresse à tous les camarades de l'hôpital ses meilleurs vœux et ses bonnes amitiés. Ce camarade regrette beaucoup de ne pouvoir venir à Paris pour nos réunions... mais l'occasion s'en présentera bien, mon cher Henry.

Joseph Francheschi, à Cagnano, par Luri (Corse), nous envoie le montant des deux premiers carnets et 500 fr. pour sa cotisation 1952. Ce camarade nous redemande un carnet et adresse son bonjour à tous les anciens de Heuberg.

Théophile Falague, Saint-Denis-le-Thibault, par Ry (Seine-Inférieure), nous envoie le montant des deux premiers carnets, sa cotisation 1952 et nous redemande deux carnets.

Roland Le Meur, Hôtel Saint-Michel, à Chambord (Loir-et-Cher), nous envoie le montant de quatre carnets de tombola, sa cotisation 1952... avec rallonge et destine ses meilleurs vœux à tous.

Armand Jure, à Boullay-Thierry (Eure-et-Loir), nous envoie le montant des deux carnets reçus, sa cotisation 1952 et un supplément pour nos camarades nécessiteux. Merci, Jure.

Pierre Bogialla, 47, rue Lt-Suffren, à Marseille, en nous payant les deux carnets de tombola reçus, expédie ses amitiés à tous les amis du V.B.

Marius Goujon, 2, rue Avedam, Chartres (Eure-et-Loir). Relevé sur son talon de mandat de 1.000 fr. du 20-12 : « Le bonjour à Galtier dit « Moumoute », signé : La Béquille ».

Julien Rogier, à Liart (Ardennes), consacre ses amitiés à Gehin et à tous ceux de Villingen et Taiffingen, sur son talon de mandat de 600 fr. du 20 décembre.

(Voir la suite page 4)

ATTENTION ! ATTENTION !

Nous attirons à nouveau l'attention de nos camarades sur le fait qu'il n'existe encore aucun formulaire officiel pour les demandes de

Pécule

Remboursement des marks

Rappel des soldes de captivité

(voir l'article en page 3)

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Dès la fin des hostilités, les organisations d'anciens combattants et de prisonniers de guerre se sont préoccupées de déterminer une doctrine pour l'attribution, aux combattants de la deuxième guerre mondiale, des dispositions de la loi du 29 décembre 1926 qui a institué la qualité de combattant pour les participants aux opérations de guerre antérieures au 2 septembre 1939.

Deux conceptions se sont alors opposées :

La Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre demandait que la carte soit attribuée, — à quelques exceptions près, concernant le comportement des prisonniers pendant leur présence dans les camps, — à tous les captifs détenus pendant six mois en territoire occupé ou pendant quatre-vingt-dix jours en territoire ennemi.

Par contre, l'Union Française des Anciens Combattants soutenait que, pour obtenir la Carte du Combattant, il fallait avoir combattu, le seul fait de la capture, dépouillé de la notion de combat, ne pouvant, à lui seul, ouvrir un droit à la carte, quelle qu'elle ait été par ailleurs la durée de la captivité.

Cette querelle de doctrine a retardé les opérations de délivrance de la carte qui n'ont pu commencer qu'en janvier 1950, car, après les décrets des 29 janvier 1948 et 2 août 1949, il a fallu attendre le décret et l'arrêté du 23 décembre 1949 pour apporter une solution définitive à cet irritant problème.

A la date précitée, l'Office départemental de la Seine avait reçu 75.900 demandes et dressé 72.600 dossiers. Pour alimenter les séances de la Commission de la Carte du Combattant, — qui a siégé pour la première fois le 12 janvier 1950, — il a fallu que soient recherchées dans cette masse de documents, les requêtes accompagnées des pièces justificatives nécessaires pour permettre d'accorder la carte :

— aux prisonniers titulaires de la médaille des évadés, en vertu des dispositions de l'article 3 de la loi du 30 octobre 1946;

— aux blessés de guerre apportant la preuve qu'ils possédaient bien cette qualité;

— aux candidats ayant produit un état signalétique comportant des renseignements suffisants sur leur activité pendant la guerre.

Ces trois catégories avaient été retenues par le ministre des Anciens Combattants qui désirait voir démarrer l'attribution des cartes sans attendre les instructions à venir relativement à la vérification des déclarations des postulants par

AUTOUR DE LA CARTE DU COMBATTANT

les autorités militaires détentrices de leurs pièces matricules.

Ces instructions ne sont intervenues qu'en juillet 1950. Au 1^{er} juillet 1950, l'Office avait reçu 86.900 demandes et avait attribué 1.315 cartes, dans les conditions indiquées plus haut. En raison des congés annuels qui vident les bureaux des administrations en juillet et en août, ce n'est que le 4 septembre 1950 qu'ont débuté les envois des demandes à soumettre au contrôle des divers services de l'Armée et notamment des Directions régionales du Recrutement et de la Statistique.

A la date du 1^{er} janvier 1951, la situation s'établissait comme suit :

— demandes reçues	94.900
— cartes attribuées	2.357
— déclarations adressées en vérification	9.040
— déclarations retournées pour complément de renseignements	402
Cartes attribuées :	
au titre de l'article 2	2.337
au titre de l'article 4	20
Total	2.357

Dans l'intervalle, le personnel du service s'était efforcé de trier les dossiers des demandes formulées par les candidats prioritaires, c'est-à-dire : ceux qui, âgés de 50 ans et plus, pouvaient prétendre à la retraite du combattant et ceux qui, pensionnés à plus de 85 % d'invalidité, étaient susceptibles de bénéficier du statut des grands mutilés de guerre.

La statistique dressée à la fin de l'année 1951 comporte les renseignements suivants :

L'arrêté déterminant les unités et combats ouvrant droit aux bonifications prévues pour l'obtention de la Carte du Combattant a été publié au « Journal Officiel » du 6 janvier 1952.

Nous en donnons le texte ci-dessous.

Quant à la liste des opérations, périodes ou unités qui fait suite à cet arrêté (« J.O. » du 6-1-52, pp 267 et suivantes), elle est trop longue pour trouver place ici. Mais nous nous tenons à la disposition des camarades intéressés pour leur indiquer si leurs unités y figurent. (Les énumérer avec précision... et ne pas oublier le timbre pour la réponse.)

ARTICLE PREMIER. — Les militaires ayant pris part aux opérations de la guerre 1939-1945 sont admis à bénéficier, suivant la procédure prévue par l'article 4 du décret du 1^{er} juillet 1930, de toutes les bonifications résultant de la jurisprudence établie par l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre en faveur des militaires qui ont participé aux opérations antérieures au 2 septembre 1939.

ART. 2. — Les militaires de l'armée de terre qui justifient qu'au cours de la guerre 1939-1945 :

a) Ils ont pris part effectivement

L'an dernier, au cours de l'Assemblée générale de l'U.N.A.C., notre ami Barrier, membre du Comité directeur de notre groupement et qui le représente avec tant de dévouement à la Commission permanente de l'Office des A.C. et V.G. de la Seine, nous avait brossé un rapide tableau des difficultés auxquelles se heurtait cet Office, faute de personnel qualifié, pour satisfaire, dans des délais normaux, à l'attribution de la Carte du Combattant à tous ceux qui y ont droit et notamment nos camarades ex-P.G.

Nous lui avons demandé, au seuil de cette troisième année de travail de l'Office sur cette question particulièrement importante, de « faire le point » quant au degré d'avancement de la tâche.

— demandes reçues	108.973
— demandes transmises dans les autres Offices	600
Reste	108.373
— déclarations adressées en vérification	46.821
— déclarations revenues	42.889
— déclarations retournées pour complément de renseignements	2.821
Cartes attribuées :	
au titre de l'article 2	10.835
au titre de l'article 4	147
Total	10.982

Pour un observateur non averti les résultats peuvent paraître très insuffisants.

Cependant, ils sont à considérer comme relativement satisfaisants si l'on tient compte des observations suivantes et des grandes dif-

ficultés qui ont dû être surmontées.

D'une façon générale, la question de l'attribution de la Carte du Combattant est loin d'être au point. Il manque encore aux Offices beaucoup d'éléments pour réaliser un travail sérieux et achevé. C'est ainsi que les listes d'unités combattantes sont encore incomplètes; des modificatifs interviennent fréquemment, de plus elles sont dispersées dans de nombreux opuscules, ce qui rend leur consultation minutieuse et longue. Par ailleurs, il reste toute une documentation à sortir ou à mettre au point, notamment : sur les listes des combats à retenir pour les bonifications prévues à l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 1949 (1), sur l'abandon de combat, sur les formations de résistance reconnues unités combattantes et les périodes de combat des F.F.I.

Il convient également de retenir que, contrairement à ce qui s'est passé pour l'attribution de la carte aux combattants de 1914-18 et des T.O.E. dont les droits étaient établis par l'autorité militaire, ce sont les Offices qui sont responsables des décisions prises pour reconnaître la qualité de combattant au titre des opérations postérieures au 2 septembre 1939. Ils assument ainsi une grave responsabilité, alors qu'ils n'ont aucun moyen de contrôle direct et qu'ils doivent recourir à ce sujet aux bons offices des administrations

(1) Ces listes ont été publiées, — ainsi que nous le disons d'autre part, — au « Journal Officiel » du 6 janvier 1952, alors que l'article de notre camarade était déjà rédigé.

ART. 4. — Les militaires de l'armée de l'air, notamment ceux du personnel non navigant, qui justifient qu'au cours de la guerre 1939-1945 :

a) Ils ont appartenu à des unités avec lesquelles ils ont effectivement participé à une ou plusieurs opérations de combat limitativement désignées, sont admis à bénéficier, suivant la procédure de l'article 4 du décret du 1^{er} juillet 1930, d'une bonification qui est égale au produit obtenu en multipliant la durée de la ou des dites opérations par le coefficient 6. Le temps que fait ressortir ce calcul s'ajoute à celui pendant lequel les intéressés ont été effectivement présents dans la ou les unités combattantes auxquelles ils ont appartenu.

Les seules opérations, périodes ou unités ouvrant droit à la bonification susvisée sont celles qui figurent aux listes et tableaux publiés en annexe au présent arrêté;

b) Ils ont pris part personnellement aux opérations ayant valu une citation collective à une unité ne dépassant pas l'importance du bataillon, sont admis à bénéficier de la bonification octroyée pour citation individuelle.

Les seules opérations, périodes ou unités ouvrant droit aux bonifications susvisées sont celles que fixera la liste établie par le secrétaire d'Etat à l'Air et qui sera publiée sous forme d'annexe au présent arrêté.

A et R. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX

Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière

41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux

(Ancien de l'Oflag XVII A - Baraque 22)

Représentants demandés

UNE SOURCE D'ÉCONOMIE

Depuis trois ans environ, par sa participation à un groupement spécialisé, le Groupement économique d'Achats, l'U.N.A.C. a permis à tous ses membres de réaliser leurs achats aux meilleures conditions et avec des garanties de prix et de qualité jugées indispensables.

Cet organisme auquel sont affiliés, entre autres, le Touring Club de France, l'Association des Maires de France, les anciens de la 2^e D. B., etc., etc... met à notre disposition son vaste réseau de Commerçants Grossistes et Fabricants qui consentent à nos adhérents des remises immédiates de l'ordre de 10 à 25 %.

Des carnets d'achats sont à votre disposition à notre siège, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), ou directement au Service d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10^e).

Une visite ou demande de renseignements directs à ces derniers ne vous engage aucunement et vous pourrez, en toute liberté, comparer les modèles et les prix avant d'arrêter votre choix.

Pour nos camarades désireux de recevoir le carnet de réductions à domicile, il leur suffit de remplir la formule ci-dessous. Par retour du courrier, le carnet leur sera adressé gratuitement et sans engagement de leur part.

Prière seulement de joindre 15 francs en timbres pour frais d'envoi.

Enfin, en vous présentant de la part de l'U.N.A.C., vous pourrez au siège du Service d'Achats, 12, rue de Paradis, tous les jours, même le samedi de 10 à 19 heures, visiter l'exposition d'une très grande variété d'articles offerts dans toutes les catégories.

Si vous désirez recevoir le Carnet d'Achats du G.E.A., découpez la formule ci-dessous et envoyez-la au :

Groupement Economique d'Achats
12, rue de Paradis, Paris (10^e)

Je désire recevoir gratuitement et sans engagement de ma part le Carnet de Réduction du G.E.A.

NOM (en capitales) :

Prénom :

Adresse postale complète :

Signature :

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

militaires très souvent déficientes.

En ce qui concerne l'Office de la Seine, il a surtout souffert :

d'une part, du manque de personnel qualifié;

d'autre part, de l'insuffisance des renseignements fournis par les autorités militaires chargées de la vérification des déclarations.

A ce sujet, l'Office de la Seine supporte la conséquence du fait que les archives des Recrutements de la région parisienne, dont la Direction reçoit 60 % environ des déclarations à vérifier, ont été en grande partie détruites par les Allemands pendant l'occupation.

Il en résulte par exemple que sur 445 demandes qui lui ont été soumises, 298 sont revenues avec la mention « pas de renseignements »; 72 portaient la mention « renseignements insuffisants », pour 75 seulement les déclarations étaient confirmées.

Mais il ne faut pas croire que les 75 dossiers correspondants ont pu être soumis à la Commission pour attribution de la carte. Un certain nombre d'entre eux devrait être reclassé soit pour attendre la publication de la liste des combats portant bonifications, soit parce qu'ils sont susceptibles de recevoir un avis défavorable, d'autres encore seront à instruire suivant la procédure de l'article 4, parce que les intéressés ont été rapatriés prématurément dans des conditions spéciales (relève, tromperies, emplois spéciaux tenus par les postulants tels que gendarmes, marins, fonctionnaires, etc., etc...).

Ces indications, bien que sommaires, expliquent la complexité des opérations qui incombent au service de la carte qui, avec les moyens très insuffisants dont il dispose, n'a pu traiter qu'un nombre limité de dossiers. Cependant de nouvelles dispositions ont été prises. Elles doivent permettre un rendement accéléré qui permettra l'attribution d'au moins deux mille cartes par mois.

Donc, sauf événements imprévus, il est possible qu'à la fin de 1952 l'Office de la Seine ait pu liquider près du tiers des demandes dont il a été saisi, ce qui paraît une proportion très raisonnable... en l'état de la situation.

André Barrier,

Délégué de l'U.N.A.C. à l'Office des A.C. et V.G. de la Seine.

le meilleur de
tous les rasoirs
électriques



PHILISHAVE

SUZE
GENTIANE



Attention !... Attention !...



Si certaines Associations, — ayant lancé, pour le moins prématurément, une fiche de renseignements sur le pécule, les marks et les soldes de captivité, — ont pris la précaution de stipuler qu'il ne s'agit pas d'une « formule officielle », il en est d'autres, par contre, qui, non contentes d'avoir inondé la France entière d'un imprimé d'ailleurs assez irrationnellement conçu, ont poussé l'exploitation de la confiance des P.G. jusqu'à exercer sur eux une intolérable pression.

Des camarades ont ainsi reçu la visite de zélés propagandistes qui leur tenaient des propos de ce genre :

« Tu n'as que jusqu'au 15 janvier (ou une autre date car elle variait selon les instructions des Bureaux de section) pour remplir le formulaire. Passé ce délai, tu serais forcé et tes demandes de pécule, de remboursement des marks et des soldes de captivité deviendraient irrecevables. »

Si d'assez nombreux ex-P.G. ont flairé le bluff, il en est,

malheureusement, beaucoup d'autres qui ont rempli le questionnaire... et aussi, bien souvent, un bulletin d'adhésion au groupement qui prenait, leur semblait-il, tant de soin de leurs intérêts.

Si nous écrivons « malheureusement », c'est parce que nous ne savons que trop quel risque d'être le résultat de cette opération que l'on pourrait appeler « la carte forcée » : lorsque les victimes de leur crédulité réaliseront qu'ils ont été leurrés, ils en rendront responsables en bloc toutes les Associations, Fédérations, Unions, Amicales; et ce sont autant d'éléments qui s'éloigneront du mouvement prisonnier. Celui-ci verra s'amenuiser encore ses effectifs déjà entamés soit par l'érosion automatique du temps, soit par de précédentes fausses manœuvres du même genre, — tel-

les que le formulaire officieux de la Carte du Combattant, — soit par de fâcheuses interprétations des Associations en question et des partis politiques.

Déjà nous avons reçu la visite de camarades qui nous ont dit leur stupéfaction devant un tel procédé qu'ils qualifient plutôt sévèrement, allant jusqu'à parler de « racolage éhonté ».

D'autres même nous ont reproché de n'avoir pas, en l'occurrence, manifesté de façon plus nette notre désapprobation. Qu'ils nous permettent de leur répondre que, — le désir de l'U.N.A.C. et de ses dirigeants ayant toujours été, ainsi que l'écrivait naguère ici-même notre président René Seydoux, de chercher non ce qui divise mais ce qui unit, — nous restions dans la ligne de conduite que nous nous som-

mes fixée en nous contentant de mettre, en termes mûrement pesés, nos adhérents en garde contre des démarches actuellement inopportunes.

C'est pour les mêmes raisons que nous nous sommes refusés à diffuser dans la presse un démenti, que l'on nous conseillait mais qui aurait permis, — à ceux, plus nombreux qu'on ne le suppose, qui souhaitent un éclatement du front ancien combattant, — de proclamer notre désaccord interne.

C'est pour les mêmes raisons que nous n'insisterons pas, — bien qu'il y ait beaucoup à dire en cette matière, — sur le peu d'intérêt documentaire d'un formulaire qui bloque trois questions : pécule, marks, soldes de captivité, intéressant trois ministères différents : Anciens combattants,

Finances, Défense nationale.

Ce recensement, dont le dépouillement sérieux demanderait un personnel spécialisé et un temps fort long, ne peut, dans les conditions où il est organisé, que fournir des chiffres, non vérifiés mais fatalement gonflés, qui serviront d'argument aux services financiers pour crier à l'impossibilité de satisfaire intégralement nos légitimes revendications.

Voilà pourquoi, nous conclurons en répétant à tous nos camarades :

Il est opportun d'attendre les décisions gouvernementales, la publication des règlements d'administration publique et des imprimés officiels, qui, selon toute vraisemblance, seront les seuls considérés comme valables.

Nous vous tiendrons, le moment venu, au courant des formalités à entreprendre.

Ainsi nous estimons mieux remplir la tâche que nous sommes assignée et qui consiste à vous servir et non à nous servir de vous.

M.L.C.M.

Au moment où nous mettons sous presse, je reçois le numéro du « P.G. », daté du 15 janvier et j'y trouve, sous la plume de F. Darchicourt un article, intitulé « Les plumes du paon » dont, malgré notre vif désir de ne pas polémiquer avec la F.N.C.P.G., il me faut bien relever sommairement les « erreurs ».

F. Darchicourt déclare, que nous avons toujours attendu le résultat de l'action de la F.N.C.P.G. pour en revendiquer le succès.

Et il cite comme premiers exem-

La paille et la poutre

plés : les 100 millions des Mutuelles de camp, le rapatriement des corps, la Carte du Combattant, les deux premières tranches du pécule.

Ainsi donc l'U.N.A.C. n'aurait été pour rien dans l'attribution des 100 millions. Alors pourquoi est-ce à elle qu'en fut confiée la répartition, malgré les protestations de la F.N.C.P.G. qui aurait voulu en effectuer la distribution, sans doute comme celle des vêtements et chaussures lors de la Libération ?

Le rapatriement des corps ? M. Darchicourt oublie que, depuis bientôt sept ans, ce fut notre revendication n° 1 car le but essentiel des Amicales de Camps fut toujours et avant tout de veiller sur les intérêts moraux comme sur les intérêts matériels des parents de nos morts.

C'est également ce qui nous a amenés à réclamer la priorité pour le règlement du pécule aux ayants cause de nos camarades décédés en captivité ou des suites de celle-ci.

En ce qui concerne la Carte du Combattant, nous ne reviendrons pas sur le différend qui nous opposa à la Fédération dont l'acharnement à réclamer l'attribution automatique à tous les P.G. n'eut pour résultat que de retarder de six mois — sans aucun bénéfice pour les prisonniers — l'application des lois régissant la matière aux anciens combattants 39-45.

Quoi qu'il en soit M. Darchicourt serait bien en peine de trouver, dans les pages publiées par l'U.N.A.C., depuis cinq ans que j'en assume la rédaction, un texte où nous nous arrogions immodestement le mérite exclusif d'une réussite.

On ne saurait dire autant de lui lorsqu'il attribue à son groupement, — outre les succès déjà énoncés, — « le rapport constant

L'abondance des matières nous oblige à ajourner la publication d'un intéressant compte rendu, de notre ami Pingret, sur l'activité de nos camarades du Nord.

Marcel L.C. Moyse.

RENSEIGNEMENTS...

Le renouvellement des cartes d'invalidité

Il est rappelé aux intéressés que, pour formuler, soit une demande de carte d'invalidité, soit une demande de renouvellement, ils doivent toujours s'adresser au bureau militaire de la mairie de leur domicile.

En aucun cas les demandes ne sont acceptées directement aux guichets de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Seine.

Les pensionnés sont instamment priés de vérifier la date d'expiration de leur carte et doivent déposer leur demande de renouvellement, à la mairie de leur domicile, trois mois au moins avant la date d'expiration prévue. Ils doivent se munir de toutes leurs pièces de pension en cours, d'une photographie d'identité et présenter la carte à renouveler.

Les cartes délivrées aux pensionnés à titre définitif au cours du renouvellement général de 1947 vont venir à expiration en 1952. Pour éviter tout retard dans la délivrance des nouvelles cartes, les intéressés sont priés de se conformer strictement aux indications ci-dessus.

Voici la liste des pièces à présenter à la mairie selon les divers cas :

CARTE A SIMPLE BARRE ROUGE OU BLEUE OU A DOUBLE BARRE BLEUE

a) Plus récente notification ministérielle de concession de pension (définitive ou en cours de validité).

b) Titre de pension en cours de validité (brevet ou carnet d'inscription, brevet ou carnet d'allocation provisoire d'attente).

c) Lorsque le pensionné a été récemment visité par le centre de réforme :

1° Visite antérieure au 1^{er} novembre 1951 :

Produire uniquement l'original du certificat mod. 12, qui n'est accepté que s'il porte l'une des mentions suivantes :

« 1^{re} Instance. Demande formulée le »

« Guerre 14-18. Aggravation. Demande formulée le »

« Pension définitive. Art. 7. »

A défaut de l'une de ces mentions et lorsqu'il s'agit d'un renouvellement, le certificat mod. 12 doit être accompagné de la copie certifiée conforme d'une notification ministérielle, ou d'un titre de pension se rapportant à la pension venue à expiration. Ces pièces peuvent être remplacées par une attestation de validité de pension délivrée par la Section départementale des Pensions (Pour la Seine : 139, rue de Bercy, Paris-12^e).

Les anciens marins doivent s'adresser au Bureau maritime dont ils dépendent pour obtenir cette attestation.

2° Visite postérieure au 31 octobre 1951 :

Original du certificat mod. 12, qui doit préciser les dates d'entrée en jouissance et d'expiration de la pension.

d) Justification du paiement des derniers arrérages échus (talon de mandat émis par la Paierie Générale ou toute autre justification officielle);

e) 1 photo d'identité format 3 x 4;

f) La carte à renouveler (à présenter simplement).

MENTION « STATION DEBOUT PENIBLE ».

a) — Soit 2^e page de la plus récente notification de décision ministérielle (description de l'infirmité ayant ouvert droit à pension);

— Soit dernier certificat Modèle 10 délivré par le Centre de Réforme;

— Soit, à défaut, carnet de soins gratuits;

b) Les pensionnés pour tuberculose doivent produire un certificat établi de préférence par un dispensaire, et indiquant :

BIJOUTERIE JOAILLERIE

Ateliers de fabrication ORFÈVRES

BAGUES - CLIPS BRACELETS, etc.

MONTRES OR dames et messieurs

DESSINS ET DEVIS sur demande

OR - PLATINE BRILLANTS

REPARATIONS TRANSFORMATIONS

Robert LEGROS FABRICANT

(Ex-II A)
2, rue Bourg-l'Abbé
Tur. 49-10 Paris (3^e)

Métro : Réaumur-Sébastopol
Arts-et-Métiers
Autobus : 52-38-47-66-58

10, RUE PIERRE-PICARD PARIS — 18^e

RADIO-CARILLON

A. NOËL EX P.G.

FOURNISSEUR DE LA F.N.C.P.G. ET ŒUVRES A.C.P.G.

SANS INTERMÉDIAIRES, DIRECTEMENT DE MON ATELIER

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE CORSE - AFRIQUE DU NORD PAR AVION

CARILLON 621
MODÈLE MOYEN
6 LAMPES ALTERNATIF TOUTES ONDES
GARANTIE TROIS ANS - LAMPES 3 MOIS
15.000 - FRANCO 15.400

CARILLON 623
ÉBÉNISTERIE LUXE
16.300 - FRANCO 16.800

CATALOGUE GRATUIT

RÈGLEMENT APRÈS RÉCEPTION ET ESSAI SUR DEMANDE FACILITÉ DE PAIEMENT

A VOTRE DOMICILE

12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES COMBINÉ RADIO-PHONO CADRES ANTIPARASITES

...ET DOCUMENTS

Renouvellement des cartes de priorité

A dater du 10 mars 1952, les cartes de priorité du modèle 1952 seront seules acceptées au contrôle dans les voitures des réseaux de la Régie autonome des Transports parisiens.

Le renouvellement des cartes s'effectuera à la Préfecture de police, salle Arsène-Poncey (ancienne salle Ouest), rez-de-chaussée, cours du 19-Août, en semaine exclusivement, du 7 janvier au 3 mars inclus, de 8 h. 30 à 18 h. 15.

Les modalités de cet échange, ainsi que les pièces à fournir, sont consignées dans les affiches placées dans les voitures de la R.A.T.P.

Les intéressés sont invités à s'y reporter, afin de se présenter à la Préfecture de police munis des pièces réglementaires.

En ce qui concerne les mutilés de guerre, l'ordre ci-après devra être observé :

Du 7 au 12 janvier, 1 à 10.000; du 14 au 19 janvier, 10.001 à 20.000; du 21 au 26 janvier, 20.001 à 30.000;

du 28 janvier au 2 février, 30.001 à 40.000; du 4 au 9 février, 40.001 à 50.000; du 11 au 16 février, 50.001 à 60.000; du 18 au 23 février, 60.001 à 70.000; du 25 février au 1^{er} mars, 70.001 à 80.000; du 3 au 8 mars, 80.001 à 90.000 et la suite.

Les cartes bénéficiaires de l'article 10 seront échangées du 7 janvier au 8 mars.

FOURRURES

en tous genres

REPARATIONS

TRANSFORMATIONS

G. HUOT

(Ex-II A)

81, boulevard St-Michel
ODE 37-62 Paris (V^e)

Moyens de communication
Face au Luxembourg
Autobus : 38-21-27-84-85

Travaux exécutés sur mesures

Priz spéciaux sur présentation de la carte à Amicale de camp

(Suite de la page 1)

René Bourton, La Roche-sur-Montigny (Meurthe - et - Moselle), nous redemande aussi 2 nouveaux carnets.

Henri Guichard, à Blain (Loire-Inférieure), grand fidèle de l'Amicale, nous envoie le 18 novembre une lettre très gentille et, souhaitant bonne santé à tous les anciens du V B et à leur famille, nous redemande deux nouveaux carnets de la tombola.

Maurice Berteaux, de Bourg-Fidèle (Ardennes), nous envoie une lettre nous redemandant 14 carnets de la tombola (nous disons bien quatorze !). Ce camarade qui se place pour le concours du meilleur vendeur nous donne les adresses de deux camarades susceptibles d'adhérer à l'Amicale. Le nécessaire est fait et merci à Berteaux pour son dévouement.

Louis Lombard, 45, rue aux Pavours, Abbeville (Somme), nous paye sa cotisation 1952 et les 2 carnets reçus, il adresse ses amitiés à tous et nous redemande 3 carnets.

Paul Waltzing, 401, rue des Pyrénées, Paris (20^e), nous envoie un mandat de 800 francs pour le règlement de sa cotisation 1952 et des 2 carnets de billets de la tombola; il adresse à tous ses cordiales amitiés.

P. Sitterlin, à Dambach-la-Ville (Bas-Rhin), nous envoie le 24 décembre un mandat de 1.000 fr. pour les deux carnets reçus, sa cotisation 1952, et souhaite une bonne et heureuse année à tous.

André Hannier, 11, rue de Vico, à Tunis (Tunisie), nous adresse un mandat de 1.000 fr., le 24 décembre, pour ses cotisations 1951 et 1952, le livre « Souvenir » et le montant de deux carnets de tombola. Amitiés à tous.

A TRAVERS LES KOMMANDOS AVEC CEUX D'ULM...

Les anciens K.G. d'Ulm vous présentent leurs meilleurs vœux pour 1952

Le déjeuner annuel des anciens K.G. d'Ulm a eu lieu le 9 décembre dernier.

Le Père Vernoux, aumônier d'Ulm, venu spécialement de Lille, avait accepté de présider, comme chaque année, ce déjeuner amical à l'occasion duquel se trouvaient réunis de nombreux camarades accompagnés de leur famille.

C'est dans une atmosphère très sympathique et fraternelle que chacun a évoqué les bons et mauvais moments passés Outre-Rhin... et exprimé sa joie de se retrouver au moins une fois par an.

Après que les souhaits de bienvenue et remerciements lui eurent été adressés, prenant la parole à son tour, le Père Vernoux, dans une touchante allocution, rappela les heures douloureuses et d'espoir du temps passé tout en évoquant l'heure présente et exalta l'amitié créée dans les Kommandos en souhaitant qu'elle subsiste encore longtemps.

Pour terminer, le Père Vernoux formula les vœux d'une rencontre entre anciens K.G. français et belges, pour la Pentecôte à Lille et l'espoir qu'elle se réalisera.

Tout en regrettant bien des absences, il donna rendez-vous pour le prochain banquet, en souhaitant

...ET CEUX DE

Que tous les copains des Kommandos de Schramberg reçoivent, par l'intermédiaire de notre journal, mes meilleurs vœux pour l'année 1952, espérant que l'an nouveau apportera à tous santé et bonheur.

Comme chaque année je vous invite à vous rendre à notre réunion du

DIMANCHE 10 FEVRIER à 10 h. 30, au « Thermomètre », place de la République.

HISTOIRES DU TEMPS PERDU Le livre du Stalag V B

en vente au siège de l'Amicale

PRIX : 350 fr.

AU TABLEAU D'HONNEUR DE LA TOMBOLA

Marcel Chesneau, La Ferté-Saint-Cyr (Loir-et-Cher), nous envoie le montant de quatre carnets de tombola, sa cotisation 1952, et adresse ses meilleurs vœux à tous les camarades, en particulier aux anciens du Kommando de Bad-Durheim.

Pierre Heuzey, Ecole Jules-Ferry, Lisieux (Calvados), de passage à Paris, nous a réglé le montant de sa cotisation, plus trois carnets de

tombola; il transmet son amical bonjour à tous les anciens du V B.

Nous avons reçu la visite, au siège de l'Amicale, de Mme Conraux, mère de notre camarade Conraux Lucien, de Blenod-les-Toul (Meurthe-et-Moselle). Mme Conraux venait régler les carnets de tombola et la cotisation 1952 de notre camarade et nous transmettre les amitiés de son fils à tous les anciens du V B.

Reçu également la visite de notre camarade Georges André, d'Étaules (Yonne), qui lui aussi nous a réglé ses carnets et sa cotisation 1952 et nous charge de dire ses amitiés à tous les anciens du V B et en particulier à Gaston Blin.

Georges Martin, 21, rue de Marzy, Nevers (Nièvre), nous redemande aussi deux carnets et l'insigne

du V B. Nous espérons que celui-ci est bien en la possession de notre camarade.

Pierre Marche, 19, rue Madame-de-Stael, à Clichy (Seine), est venu et nous a repris cinq carnets en donnant le bonjour à tous.

François Guegnegues, 3, rue Pasteur, Bicêtre (Seine). Encore un champion de la vente des billets de notre tombola puisqu'il en est à son 13^e carnet !

Armand Chardès, 3, avenue Gambetta, Bois-Colombes (Seine), est passé au Bureau et est reparti avec un carnet supplémentaire.

Henri Petit, 53, rue de Paris, Clichy (Seine), venu également au siège de l'Amicale, nous a payé quatre carnets, sa cotisation 1952 et a fait un don pour notre caisse d'entraide.

René Cave, à Cantiers, par Vernon (Eure), par sa lettre du 28-12, nous redemande deux carnets. Cordiale poignée de main à tous.

Jean Tanguy, 48, rue Charles-Dupont-prolongée, à Auchel (Pas-de-Calais), nous adresse le 29 décembre une longue lettre. Il a la douleur de nous faire part du décès de son père, survenu à Auchel, le 23 novembre. Que notre camarade trouve ici toute la sympathie attristée de tous ses camarades.

Notre camarade Tanguy nous annonce par contre — avec retard et il s'excuse — la naissance de Brigitte (née en janvier 1947) et de Pierre (né en octobre 1949). Félicitations aux parents — avec le même retard !

Notre camarade termine sa longue lettre en espérant qu'il aura bientôt le plaisir de nous voir — ce plaisir sera partagé et pourquoi ne pas projeter cette visite pour notre fête du 5 avril 1952 ? Naturellement Tanguy nous a redemandé trois carnets pour notre tombola.

NAISSANCES

A l'occasion de son arrivée en ce monde, Christian Landry vous adresse ainsi que son papa et sa maman tous ses meilleurs vœux pour 1952.

Philippe, Françoise, Catherine, André Cesbron ont eu la surprise de voir leur petit frère, Jean, arriver en ce monde le dimanche 18 novembre 1951. Bravo le Waldho !

Carnet du V B

DECES

Nous prenons une grande part à la peine de notre camarade Georges Micholet-Cote qui a eu la

douleur de perdre son père, à l'âge de 78 ans.

Sincères condoléances de l'Amicale.

Notre ami Roger, membre du Bureau de l'Amicale, nous fait part du décès de Mme Tredan, sa belle-mère.

Que Mme Roger et notre ami veuillent bien trouver ici toute la sympathie attristée des membres de l'Amicale.

Mon évvasion manquée

(Suite)

Parfois nous étions plus d'une heure dehors avec une bise glaciale. Fin mars, j'eus les oreilles gelées. Nous descendions ensuite au réfectoire boire notre tasse de tisane avec 1/10^e de boule de pain; de là, départ au chantier où nous faisions de la réfection de route. A midi on nous apportait la soupe au chantier, qu'elle fût chaude ou pas, nous la mangions de bon cœur car nous avions tellement faim. Le travail fini à 18 heures; retour au camp à 19 heures, nouvelle descente au réfectoire pour le souper, 2 patates et 1/10^e de boule de pain, voilà le régime que mes camarades et moi eûmes pendant 2 mois. Heureusement les colis arrivaient. Mais les salauds nous les gâchaient. Pour avoir un colis an-

noncé, il fallait prendre la cuvette que nous avions. Le colis de 5 kg. était beau, mais dans la cuvette, ils vous mélangeaient la confiture avec les sardines, les petits pois, le chocolat et le pain d'épices, c'était une vraie bouillabaisse que nous mangions sur une journée.

Nous logions dans les baraques Adrian, 20 prisonniers, les uns au-dessus des autres, de la paille de bois comme matelas, une couverture, une fois par semaine une charbonnière de briquettes. Pas de lumière mais nous avions fait une lampe nous-mêmes avec un peu de margarine que nous prenions sur notre ration. La plus dure journée que j'ai eue à Heuberg ce fut le dimanche 20 avril 1941, anniversaire de l'idole nazie; toute la journée au bain avec l'homme-chien et la matraque derrière nous, de 5 heures du matin à 7 heures du soir, nous étions pompés; je n'en pouvais plus, mes camarades aussi.

C'est à Heuberg que j'ai fait la connaissance de Nadler qui par la suite est devenu l'homme de confiance du Stalag V B, de Pelletier, du Curé de St-Sauveur de Lille.

Nous devions être libérés le 18 mai et nous avions peur de rester dans ce camp maudit. Le 18 arrive; on nous prévient à 5 heures que nous descendons à Villingen, et qu'il faut toucher nos cigarettes et tabac, qu'ils nous avaient pris dans les colis. Le retour à la gare fut plus joyeux qu'à notre arrivée, là, nous avions le droit de fumer sur la route. Mes deux mois de Compagnie disciplinaire m'avaient pris 14 kilos. Dans ce camp j'avais faim, soif et sommeil; ces moments-là, je les aurai toujours en tête. Le jour de mon arrivée à Villingen je fus très content d'apprendre que sur dix évadés qui étaient partis de Singen, cinq avaient réussi à passer en France; le sacrifice des cinq autres n'avait pas été vain.

Le même jour, je repartais en

Kommando dans une ferme à Dotingen, dans le Duché de Bade. Ces fermiers étaient encore plus vaches qu'ailleurs ! de 4 heures du matin à 8 heures du soir, pas grand chose à se mettre sous la dent; heureusement que les poules n'avaient pas de compteur où je pense : j'en ai volé quelques-uns. Dans cette ferme j'y suis resté 15 ours. J'ai réussi à permuter avec un prisonnier qui travaillait dans une scierie à Bad-Krozingen. C'était le premier évadé qu'ils voyaient; il a fallu que je donne des renseignements. Dans cette scierie, j'y suis resté dix mois; là j'ai eu ma revanche, j'ai démoralisé les civils.

A. Herbin.

(A suivre)

SPORT — CINEMA — THEATRE

GEORGES GUETARY

Georges Guétary habite le plus chic quartier de Paris, à quelques pas des Champs-Élysées, et c'est avec gentillesse qu'il répond à mes questions.

Georges est né, le 8 février 1915, à Alexandrie, il est le seul artiste de sa famille et je lui laisse maintenant la parole :

« Etant à Paris, chez mon oncle, le pianiste Tasso Janopoulo, et constamment au milieu de grands musiciens, l'un d'eux décida mon oncle à me faire étudier le piano et le chant; mon oncle entendait le chant classique, l'opéra. Le sort en a décidé autrement; tout à fait par hasard, je débutai avec Jo Bouillon pour un remplacement et ne quittai plus ensuite le music-hall.

« En quittant ma famille à Alexandrie et en venant vivre près de mon oncle, il était décidé que je ferais des études commerciales très poussées, comprenant l'étude du droit.

« J'ai chanté en France, d'abord, puis en Belgique, puis en Grèce, en Egypte, en Suisse, puis ces dernières années en Angleterre, aux U.S.A., au Canada. »

Depuis plus de deux ans, l'opérette « Pour Don Carlos », de Pierre Benoit, qui a quitté l'affiche le 6 décembre, a remporté un véritable succès au Théâtre du

Châtelet. La musique était de Francis Lopez. Georges, avec son beau physique, sa belle voix, ses beaux costumes, son accent et son incontestable empire sur la partie féminine, enlève avec brio, en compagnie de sa jolie partenaire Maria Lopez, cette opérette mise en scène avec faste par M. Maurice Lehmann.

Georges vient d'être sollicité par Noël Coward, pour créer la saison prochaine une opérette, à Londres, où, en ce moment, il obtient un immense succès dans « Bless the Bride ». Il doit tourner au mois de mai, sous la direction de Louis Cuny, « Plume au Vent ».

En plus du grand succès que remporte le film « An American in Paris », à New-York et à Londres, il lui vaut des propositions hollywoodiennes pour un grand film musical et en couleurs « The Girl From Paris » et le Canada lui demande également de venir jouer « Pour Don Carlos ».

Nous sommes tous heureux du grand succès que remporte à l'étranger ce sympathique Français, car Georges Guétary a obtenu en juin 1951 la nationalité française.

Que Georges trouve ici tous mes remerciements et que l'année 1952 soit pour lui une année de triomphe.

Roger Hadjadj.

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé

RYSTO Raymond

Ex-No 5305

Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER

CHAMBRES

A COUCHER

ENSEMBLE STUDIO

REGENCE

EN MERISIER

FAUTEUILS BRIDGES

CANAPES - LITERIE

DEPOSITAIRE

DE CHAISES

DE CUISINE

ET

CHAISES RUSTIQUES

PAILLEES

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

MAISONS RECOMMANDEES

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

G. MENIER, Optique, Photo, Cinéma, 22, rue du Faubourg - Saint - Martin, Paris (10^e).

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7^e). Inv. 49-80.

Les Ambulances du Bois de Boulogne R. M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine), MOL 19-27. Réduction de 10 % tous transports sur toutes distances pour anciens du V B.

Le Gérant : PIFFAULT Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris.

CAMARADE !
Encore un bon coup et nous y sommes !
A quoi ?
A la grande réussite de notre souscription !

Waterman



La meilleure encre... traitée à l'HEXA-fluid